

Réunion GT Festivals / DRAC Auvergne-Rhône-Alpes du 7 avril 2023
Compte-rendu

Etaient présents :

Salariés

Antoine Galvani – SNAM CGT

Raphaël Vial – SYNPTAC CGT

François Bourcier - SNMS

Employeurs

Ludivine Ducrot - SMA

Maxime Nolly - Grand Bureau

Marine Berthet - Profedim / France Festival

Coline Bouvarel – fédération des arts de la rue

Fred Rémy - fédération des arts de la rue

Elodie Erard - France Festivals

DRAC

Marc Drouet, directeur

Isabelle Combourieu

Ubavka Zaric

Coordination COREPS

Marjorie Glas

Cette rencontre, initiée par le GT Festivals du COREPS, visait à anticiper les différentes questions susceptibles de se poser aux organisateurs de festivals en 2024, année de Jeux Olympiques. L'objectif était également d'alerter la DRAC et le ministère de la Culture sur les difficultés qui pourraient être rencontrées. Principalement centrée sur 2024, la réunion a cependant également été l'occasion d'aborder les problématiques d'énergie propres aux festivals ainsi que le fonds Festivals géré par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

L'organisation des festivals en 2024 : points d'alerte et questionnements

Ludivine Ducrot (SMA) interroge Marc Drouet sur la disponibilité des services d'ordre (police et gendarmerie) sur 2024. Il semble en effet que de nombreux services d'ordre seront alloués au JO. Dans ce contexte, la mise en sécurité des événements sera déterminante d'autant qu'il est possible que les règles sécuritaires soient renforcées sur la période.

Marc Drouet (DRAC) répond qu'*a priori*, le seul festival concerné par les problématiques de service d'ordre est le festival d'Aurillac. Les autres festivals ne nécessitent pas de service d'ordre payant en dehors des mesures de sécurité classiques qui s'appliquent aux festivals. Reste qu'en effet, l'essentiel

des forces de sécurité qui peuvent être mobilisées pour de tels services le seront pour l'organisation des Jeux Olympiques.

Derrière cette problématique des dates, il convient de s'interroger concernant la disponibilité des spectateurs durant la période des JO. La population sera-t-elle disponible pour assister à d'autres propositions ? Aura-t-elle les moyens suffisants pour se déplacer sur le territoire ? Quelle sera l'attention disponible pour ce type de manifestation ? Le risque est que des festivals s'organisent et perdent leur affluence habituelle.

Ludivine Ducrot (SMA) estime qu'une grande partie des publics viendront. Il n'y a pas d'inquiétude à cet endroit. Elle explique par ailleurs que, depuis la circulaire Collomb, des festivals se voient imposer des services de police ou de gendarmerie obligatoires. Il n'y a pas qu'Aurillac qui est concerné. Dans ces situations, les préfets ou sous-préfets répondent généralement qu'ils n'ont pas de réponses à donner. C'est un point d'alerte. La question de la circulaire Collomb interroge particulièrement dans le contexte de 2024. Quelle articulation y aura-t-il en 2024 avec les plans vigie pirates ? Peut-on imaginer des plans qui montent en puissance, donc avec une augmentation de la sécurité sur notre territoire ? Le secteur a besoin de réponses pour anticiper au mieux.

Marc Drouet (DRAC) se dit preneur d'une liste des festivals concernés par des prestations de service d'ordre payantes au titre de la circulaire Collomb. Concernant les publics, il voudrait partager cet optimisme, mais répète que l'impact des JO sera fort pour les publics.

Maxime Nolly (Grand Bureau) complète ce que vient de dire Ludivine Ducrot. Il y a un risque d'interdictions potentielles en lien avec l'indisponibilité des services d'ordre. Les festivals doivent pouvoir anticiper. Il s'interroge également concernant l'organisation de la coupe du monde de rugby 2023 : la question d'une zone de mobilisation potentielle était posée.

Marc Drouet (DRAC) répond partager les incertitudes exprimées. Personne ne sait ce que sera le contexte en 2024. On ne peut pas écarter hypothèse d'un plan vigie pirate renforcé. Mais il n'a pas d'expertise en tant que DRAC pour dire quel sera ce contexte national. En l'état des choses, il existe deux types de forces de l'ordre : des forces de l'ordre mobiles et des forces de l'ordre locales qui resteront dans leur lieu de travail habituel. Ce qui est probable, c'est que personne ne sera en capacité d'obtenir un renfort hors de Paris. Mais cela ne signifie pas que des forces de l'ordre ne seront pas présentes localement. Pour autant, elles ne seront pas mobilisables pour des services d'ordre payants.

Concernant la coupe monde de rugby, il existe plusieurs cas de figure. Pour les villes qui accueillent un match, des conditions particulières seront mises en place au moment des matchs. Les autres points de la région ne seront pas concernés. Les situations seront donc à traiter au cas par cas. Comme c'est le cas pour la biennale de la danse. A ce stade, rien n'empêche le défilé de la Biennale dans rues de Lyon, alors qu'il y aura un match la veille à Saint-Etienne.

Marine Berthet (Profedim / France festivals) revient à la réorganisation des festivals sur l'été 2024. La crainte des festivals de patrimoine et de création est la concentration des festivals sur une même période. Les JO désorganisent le tuilage habituel entre festivals. Elle fait part de la crainte d'une baisse de billetterie en raison d'une offre surabondante sur la période concentrée. Et ce, dans un contexte de surcoûts techniques en locations et en techniciens disponibles ainsi que d'une augmentation importante du coût des hôtels. La surcharge sera importante dans un contexte inflationniste et va faire perdre en rentabilité. Elle fait donc part de la volonté de France festivals que soit porté en national un renfort du fonds festivals sur 2024, notamment sur le modèle de l'aide prévisionnelle au déficit que le CNM avait mise en place en 2021.

Marc Drouet (DRAC) répond qu'il fera remonter ces questions. Il se dit pas très à l'aise s'agissant des festivals subventionnés pour utiliser des termes comme « offre » et « marché » ou compensation de déficit. Il préférerait parler de complémentarité, de création, mais pas de rentabilité. Un festival subventionné doit privilégier des notions de dialogue, de complémentarité, d'intelligence pour favoriser la rencontre entre publics et artistes. Quoi qu'il en soit, la demande de France Festivals sera remontée.

Antoine Galvani (SNAM CGT) intervient pour dire que si la CGT n'est pas non plus à l'aise avec les notions de marché et de rentabilité, il estime que les difficultés pointées par Marine Berthet relèvent du financement du secteur culturel et, derrière ça, de l'emploi. Si le système se grippe, les précaires trinquent. Si la position du ministère être d'être inquiet sur la billetterie des festivals, il y a urgence alors à avoir un refinancement exceptionnel du secteur. Le décalage de certains festivals ne va pas résoudre le problème. Il fait part de son inquiétude quant à la mise en concurrence des festivals plutôt que quant à la concurrence des JO face aux festivals. La moitié des festivals de la région se tiennent pendant l'été. Et engagent ensemble des services de l'Etat. Il demande la tenue d'une réunion interministérielle afin que le secteur culturel ne soit pas seul à financer des choses qui ne lui appartiennent pas (coûts sécuritaires notamment). Il s'agit d'une décision politique qui appartient à la ville de Paris.

Marc Drouet (DRAC) répond que la demande d'une réunion interministérielle sera remontée. Il précise ne pas avoir parlé de concurrence avec les JO. Il s'interroge simplement quant à la forte capacité du COJO (comité d'organisation des JO) à susciter l'attention du public qui pourrait rendre moins disponible le public des festivals. Il espère par ailleurs l'absence de concurrence entre les festivals subventionnés. Il faudrait plutôt parler de complémentarité.

Frédéric Remy (fédération des arts de la rue) souhaite intervenir quant à la situation des petits événements de taille plus modeste. Il a eu quelques échos de la part de responsables de la police nationale disant que pour l'instant ils n'avaient aucune visibilité sur la sécurisation normale de ces festivals puisqu'il n'y a pas encore de planification des agents de police et de gendarmerie. L'incertitude est très forte, dans un contexte difficile. Il explique que l'incertitude est en effet également très forte concernant les financements de la Région qui touchent ces manifestations dès cette année. Et l'inflation fait exploser les coûts. La vision prospective est très négative pour ces petits festivals. Certains commencent déjà à annuler des représentations faute de moyens. Il ajoute qu'il est probable que les animations culturelles ou sportives qui seront organisées par les collectivités dans le cadre des JO, vont aussi venir amputer les budgets.

Marc Drouet (DRAC) comprend que les forces de police et de gendarmerie ne sachent pas encore comment ils vont s'organiser à l'été 2024. Ils travaillent sur des hypothèses raisonnables mais qui peuvent évoluer en fonction de la situation. On ne connaît pas ce que sera la situation en 2024. Si la situation est identique à aujourd'hui, il sera possible de trouver des accords locaux pour les petits festivals.

Ludivine Ducrot (SMA) revient sur le problème des prestataires de sécurité. Les problèmes de disponibilité sont déjà existants. Les réglementations récentes ne facilitent pas le recrutement. Si les forces de l'ordre sont moins présentes, il faudra renforcer par le recours à des prestataires de sécurité. Est-ce que, au niveau du recrutement, des choses vont se desserrer ?

Marc Drouet (DRAC) répond que ce problème sort de son domaine d'expertise et que la question sera remontée

Ludivine Ducrot (SMA) demande par ailleurs si une préfecture peut demander à un festival de se décaler.

Marc Drouet (DRAC) répond qu'il s'agit là d'un sujet de droit administratif. Le préfet dispose de compétences en matière d'ordre public. Et peut donc être amené à prendre des décisions motivées par l'ordre public sous le contrôle du juge administratif. On ne peut pas exclure qu'à l'approche de l'événement il puisse y avoir une décision de ce type. La situation locale peut conduire à ce que ce pouvoir soit employé.

François Bourcier (SNMS) remonte l'inquiétude des créateurs qui à ce jour commencent à annuler ou reporter leurs créations qui devaient se produire en 2024. Certaines créations sont mises en stand-by dès maintenant (ce mouvement est renforcé par les baisses de subventions). Le report de spectacles à après 2024 risque de poser un problème d'inflation sur les années suivantes avec un potentiel nouvel engorgement. Comment rassurer les artistes ? Il y a trop de flou et d'incertitude. Les réponses n'arrivent pas assez tôt.

Marc Drouet (DRAC) considère que ce sujet dépasse la question des festivals et la question de 2024. Il fera remonter cette interrogation. Il assure que les services du ministère de la Culture continueront à jouer leur rôle, c'est-à-dire à offrir des espaces aux créateurs. Les créateurs doivent disposer de lieux où ils puissent travailler. L'Etat le fait au travers de lieux labellisés, de partenariats, de conventions ; mais également grâce à un travail de pédagogie en partenariat avec des collectivités. Il convient de rester attentif à ce que ces espaces de création gardent leur fonction et leur volume, et notamment quant à l'évolution du disponible artistique.

Marjorie Glas (coord. COREPS) ajoute que, lors de la préparation de la réunion, le point d'alerte principal résidait dans la nécessité d'une anticipation maximale.

Marc Drouet (DRAC) explique que le dialogue avec les préfetures est très constructif. Il espère qu'il n'y aura pas, d'ici 2024, de nouveaux drames, qui pourraient remettre en cause ce qui a été envisagé. Il assure de la bonne qualité du dialogue entre DRAC et préfetures.

Coûts de l'énergie

Maxime Nolly (Grand Bureau) intervient pour sensibiliser sur les difficultés rencontrées par les festivals pour recourir aux aides liées au coût de l'énergie. Des aides sont mises en œuvre pour les entreprises au sens large. Le dispositif a évolué pour permettre certains ajustements qui répondent plus facilement aux besoins de prise en charge. Mais la situation reste très compliquée pour les festivals. Il donne l'exemple des lieux de plein air non raccordés aux réseaux électriques : ils ne peuvent pas présenter de facture d'électricité. Pour autant, l'évolution des coûts est la même pour les groupes électrogènes notamment. Il rappelle enfin le contexte de hausse des coûts de tous côtés (matériel, personnel, assurances, coûts artistiques).

Marc Drouet (DRAC) partage ce constat et explique qu'il sera remonté. Il rappelle que la DRAC est intervenue auprès des lieux pour prendre en charge une partie du surcoût lié à l'énergie et à l'inflation. L'augmentation des coûts modifie l'équilibre des lieux. Les lieux ne sont cependant pas tous aidés de la même manière. C'est difficile par exemple pour les régies. Cela dépend aussi du contrat passé avec les fournisseurs. Les réponses sont donc contrastées. Il espère que l'aide qui a été apportée a permis de faire un bout du chemin.

Ludivine Ducrot (SMA) complète les propos de Maxime Nolly. Les dispositifs de droit commun sont faits pour des structures très énergivores. Pour les festivals, il y a un risque que ces aides ne puissent pas s'ouvrir en raison de périodes très courtes de consommation.

Raphaël Vial (SYNPTAC) rappelle également qu'il a été question d'interdire les groupes électrogènes. Qu'en est-il ?

Marc Drouet (DRAC) dit ne pas être courant, mais que, dans un contexte de transition écologique, cela ne serait pas surprenant. Il ne connaît en tout cas pas le calendrier et les modalités de substitution envisagées.

Questions concernant le fonds festivals :

Marine Berthet (Profedim / France Festivals) demande à ce qu'un bilan de la première année soit transmis par la DRAC au GT Festivals. Elle explique par ailleurs qu'il a été communiqué au groupe qu'à nouveau, il n'y aurait pas de convention proposée cette année. Cette décision interroge, notamment au regard des pratiques dans les autres régions.

Marc Drouet (DRAC) répond que le bilan de la première année sera transmis, il s'agit d'une demande légitime. Concernant la mise en œuvre du fonds Festivals, il plaide l'idée qu'une décision posée depuis Paris ne réponde pas nécessairement aux différences territoriales. C'est la raison pour laquelle il est prévu que les DRAC puissent s'adapter aux réalités locales. Or, il a semblé nécessaire en AURA de ne pas figer toute l'enveloppe. Il faut lutter contre les deux excès opposés : le « pas de convention pluri-annuelle » et le « tout convention pluri-annuelle ». L'absence de convention laisse une grande marge de manœuvre. Il y a par exemple une problématique très pointue concernant le secteur rural en AURA, qui a besoin d'être aidé. A l'inverse, refuser des conventions ne permettrait pas de prendre en compte des situations particulières. C'est la raison pour laquelle la DRAC a fait le choix d'orienter principalement le fonds festivals sur des aides ponctuelles au projet, mais sans s'interdire le conventionnement pluri annuel. Le conventionnement est réservé à des situations exceptionnelles. Ça a été le cas cette année du festival Sens interdits qui s'est vu couper ses subventions par un autre partenaire. Il a semblé à la DRAC qu'il était important que ce festival puisse avoir de la visibilité et continue à exister : une convention a donc été passée en raison de ces circonstances exceptionnelles. Pour les autres, la DRAC préfère se garder des marges de manœuvre car elle a besoin de capacités de réaction dans le contexte actuel. L'enjeu est de rester prudent dans la manière dont les moyens sont engagés de manière pluri-annuelle.

Marine Berthet (Profedim / France Festivals) s'interroge quant au fait que l'aide n'est possible que deux années de suite. Or, certains festivals ont fait des demandes de conventionnement, sans savoir qu'ils ne seraient pas éligibles. Ces festivals pourront-ils poser une demande sur une troisième année ?

Marc Drouet (DRAC) répond que le fonds festivals ne peut pas venir en soutien de droit commun.

Ubavka Zaric (DRAC) précise que les projets aidés pour une deuxième année ne seront pas éligibles sur n+3.

Maxime Nolly (Grand Bureau) explique que ce fonds festivals est une très bonne chose pour le secteur, même s'il est insuffisant. Il souhaite le voir pérennisé et renforcé. En musiques actuelles, le subventionnement par l'Etat a permis d'ouvrir de nouveaux partenariats. Il faut maintenant être attentif à ce que ce fonds puisse être poursuivi.